

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2006

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 9
- qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 07.11.2006

Date d'affichage : 07.11.2006

L'an deux mille six, le 13 du mois de décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RUINAUD Jean-François, maire.

Présents : RUINAUD Jean-François, ROUGIER Arthur, CHAMPNEUF Janine, VAISSET René, GASNE André, FOURNET Denis, CHAUSSAT Guy, LANNEAU Guy et ROFFET Henri.

Absents : FINET René et CHAZAL Annie

Secrétaire de séance : FOURNET Denis

Objet de la délibération :

MOTION DESSERTE FERROVIAIRE

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

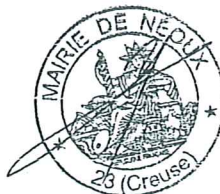
- la modernisation de la ligne historique La Souterraine – Châteauroux – Vierzon – Paris, avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
- l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances – Evaux – Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,
Jean-François RUINAUD.

Acte rendu exécutoire après publication du 14.12.2006



Lam
le 18.12.06